



**Les parlementaires de Ville & Aéroport
contribuent à la proposition de loi
« visant à protéger les riverains des nuisances aéroportuaires »**

Cette proposition de loi sera prochainement examinée par la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale et ensuite déposée.

Ville et Aéroport y a largement contribué car il était urgent d'agir. Depuis plusieurs années, les nuisances aéroportuaires ne cessent de se développer dans notre pays. Des centaines de milliers de personnes vivent au quotidien, jour et nuit, des nuisances aéroportuaires de toute nature (sonore, atmosphérique), qui ont des répercussions sur leur santé et leur cadre de vie.

Ce texte prévoit notamment de réformer la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) qui finance l'aide à l'insonorisation car elle est plafonnée et qu'elle ne répond plus aux besoins enregistrés autour des aéroports (ex. en IDF : plus de 3 300 demandes d'aide à l'insonorisation autour d'Orly et de Roissy). Un rééquilibrage dans le financement du dispositif est envisagé et il passe par un élargissement des contributeurs de la taxe aux gestionnaires d'aéroports.

Par ailleurs, il préconise la refonte du Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires des communes riveraines des aéroports parisiens. Ainsi, l'instauration d'une taxe de compensation de nuisance aéroportuaire (TCNA) de 1% prélevée sur le chiffre d'affaires extra aéronautique des aéroports est proposée.

Enfin, un schéma aéroportuaire national fixant les grandes orientations de l'Etat, une limitation des vols de nuit et la création des communautés aéroportuaires sont intégrés au texte.